



Assurance vie

Liste des Orientations de gestion référencées par l'assureur pour la Gestion Déléguée LUCYA by AXA

Ce document, mentionné dans votre Bulletin d'adhésion et dans votre Notice valant Note d'information, a été rédigé par les Sociétés de gestion/Conseillers en Investissements Financiers visées ci-après. Il doit vous permettre de choisir avec l'aide de votre conseiller, l'orientation de gestion et la Société de gestion/Conseiller en Investissements Financiers correspondant à vos besoins, vos exigences, votre horizon de placement et votre profil d'épargnant.

SOMMAIRE

Société de gestion	Page	Article
LUCYA	3	Conseiller en investissement financier
	3	Philosophie
	3	Orientation de gestion des profils
	4	Lucya Modéré
	5	Lucya Equilibré
	6	Lucya Dynamique
AXA IM Select	7	Société de gestion
	7	Philosophie
	7	Orientation de gestion des profils
	8	Selection LIVE 2
	9	Selection LIVE 5
	10	Sélection LIVE 8



CONSEILLER EN INVESTISSEMENT FINANCIER

Depuis plus de 20 ans, **Lucya** est une société de conseil en gestion de patrimoine à destination des épargnants particuliers et des personnes morales, en France et à l'étranger.

Lucya est aussi un acteur indépendant de l'épargne en ligne en France.

PHILOSOPHIE

Chez **Lucya**, notre mission est de vous guider dans la gestion de vos actifs tout au long de votre vie.

Grâce à l'expertise de ses filiales et aux relations privilégiées qu'elle a su construire avec les meilleurs intervenants du marché, **Lucya** donne accès à un panel large et différenciant de solutions financières et patrimoniales. L'analyse financière s'articule autour « d'une stratégie TOP DOWN » qui va orienter l'équipe dans ses choix d'investissements en proposant une information de qualité, fidèle et indépendante.

Elle s'articule autour de 3 étapes : un point de conjoncture macro et micro-économique, le suivi d'une analyse sectorielle et la sélection d'OPCVM, d'Obligations de Titres de valeurs Small et Mid cap répondant aux critères de sélection de l'orientation de gestion retenue et enfin une pondération des classes d'actifs et étude de nos positions moyen long terme et court terme.

ORIENTATION DE GESTION DES PROFILS

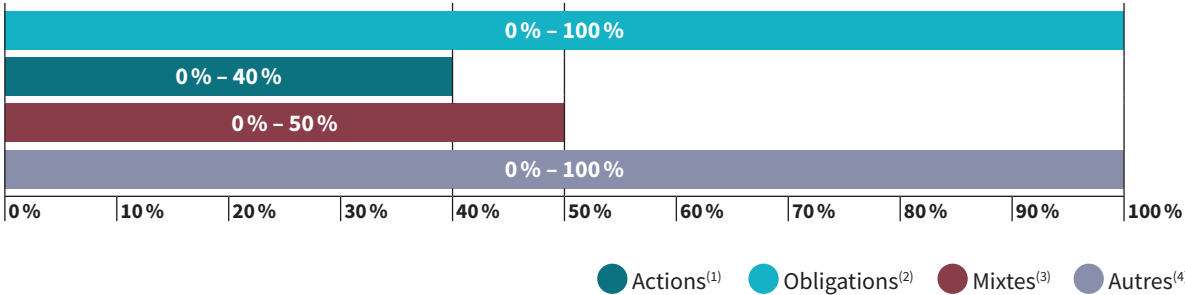
L'orientation « **Lucya Modéré** » est destinée aux investisseurs tolérant un faible niveau de risque et privilégiant la maîtrise du risque sur leur investissement par rapport à l'espérance de rendement. Elle vise principalement à valoriser le capital sur un horizon de placement recommandé supérieur à 3 ans, tout en limitant le risque de perte en capital. L'allocation d'actifs inclut une part maximale de 40 % en actions, afin de maintenir un équilibre entre sécurité et croissance modérée. L'approche d'investissement est top-down, combinant une sélection en architecture ouverte de fonds et d'ETFs pour assurer une diversification optimale.

L'orientation « **Lucya Equilibré** » est destinée aux investisseurs bénéficiant d'une expérience et de connaissances suffisantes sur les marchés financiers. Elle vise principalement à valoriser le capital sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans. L'allocation d'actifs inclut une part significative d'investissements sur les marchés actions (maximum 70%) tout en étant capable de supporter un risque de perte en capital élevé. L'approche d'investissement est top-down, combinant une sélection en architecture ouverte de fonds et d'ETFs pour assurer une diversification optimale.

L'orientation « **Lucya Dynamique** » est destinée aux investisseurs ayant une expérience ainsi qu'une appétence marquée pour les marchés financiers. Elle vise principalement une valorisation du capital élevée sur un horizon de placement recommandé supérieur à 8 ans, avec une exposition principalement investie sur les marchés actions. L'allocation d'actifs inclut une part maximale de 100 % en actions, afin d'aller chercher un potentiel de performance significatif tout en acceptant de prendre un risque de perte en capital très élevé. L'approche d'investissement est top-down, combinant une sélection en architecture ouverte de fonds et d'ETFs pour assurer une diversification optimale.

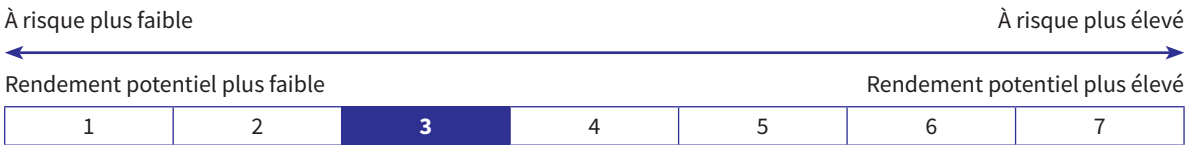
LUCYA MODÉRÉ

Exposition cible :



L'exposition cible est une indication en % de l'épargne en condition normale de marché. Cette indication ne constitue en aucun cas un objectif ou une contrainte d'allocation auxquels le Mandataire est restreint. Elle est calculée par transparence pour les OPC et produits structurés sur lesquels les unités de compte sont adossées.

Échelle de risque⁽⁵⁾ :



Horizon de placement :



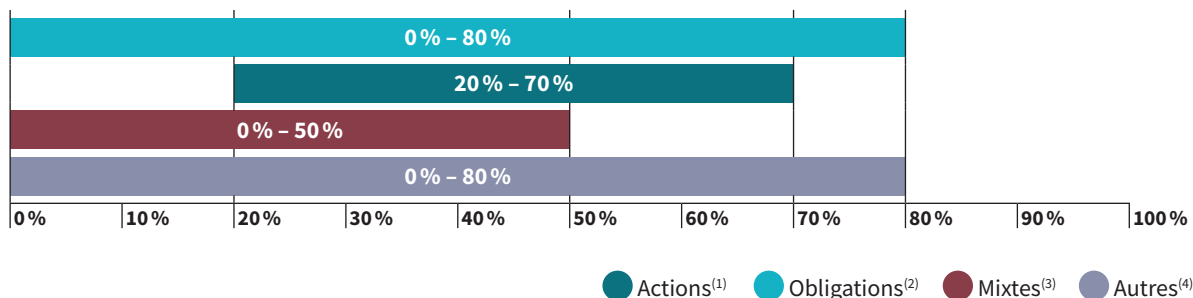
Nous vous rappelons que moins le produit est risqué, moins le gain est potentiellement important. Inversement, plus le risque est accepté, plus le gain est potentiellement élevé. De plus, il est souhaitable de diversifier votre patrimoine financier et de ne pas l'investir en totalité sur un seul et même produit.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

(1) La poche actions sera exposée aux actions d'entreprises principalement de pays membres de l'OCDE, incluant une possible exposition en pays émergents.
(2) La poche taux sera composée d'obligations émises ou garanties par des Etats ou des entreprises principalement de pays membres de l'OCDE, incluant une possible exposition en pays émergents.
(3) Cette catégorie inclut les fonds dont l'actif est investi tant en actions qu'en obligations, sans prédominance de l'un ou l'autre instrument.
(4) Cette catégorie inclut les fonds immobiliers, les fonds monétaires, les fonds spéculatifs et l'ensemble des actifs n'intégrant pas l'une des catégories précitées.
(5) Le niveau de risque correspond à l'indicateur de risque figurant dans le Document d'informations spécifiques de chaque profil d'allocation, en date du présent document. En raison de la variation de l'exposition des profils aux différentes catégories de supports, et de la volatilité de chacun des supports sous-jacents, l'assureur ne s'engage pas sur la valeur du niveau de risque, qui pourrait évoluer dans le temps.

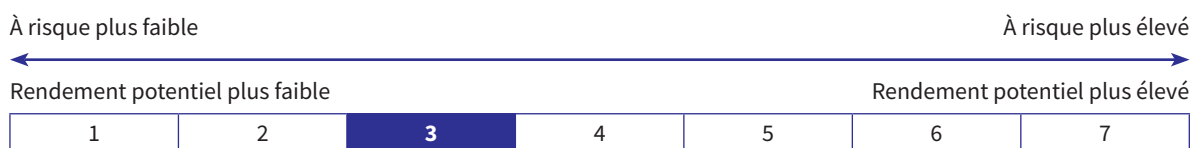
LUCYA EQUILIBRÉ

Exposition cible :



L'exposition cible est une indication en % de l'épargne en condition normale de marché. Cette indication ne constitue en aucun cas un objectif ou une contrainte d'allocation auxquels le Mandataire est restreint. Elle est calculée par transparence pour les OPC et produits structurés sur lesquels les unités de compte sont adossées.

Échelle de risque⁽⁵⁾ :



Horizon de placement :



Nous vous rappelons que moins le produit est risqué, moins le gain est potentiellement important. Inversement, plus le risque est accepté, plus le gain est potentiellement élevé. De plus, il est souhaitable de diversifier votre patrimoine financier et de ne pas l'investir en totalité sur un seul et même produit.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

(1) La poche actions sera exposée aux actions d'entreprises principalement de pays membres de l'OCDE, incluant une possible exposition en pays émergents.

(2) La poche taux sera composée d'obligations émises ou garanties par des Etats ou des entreprises principalement de pays membres de l'OCDE, incluant une possible exposition en pays émergents.

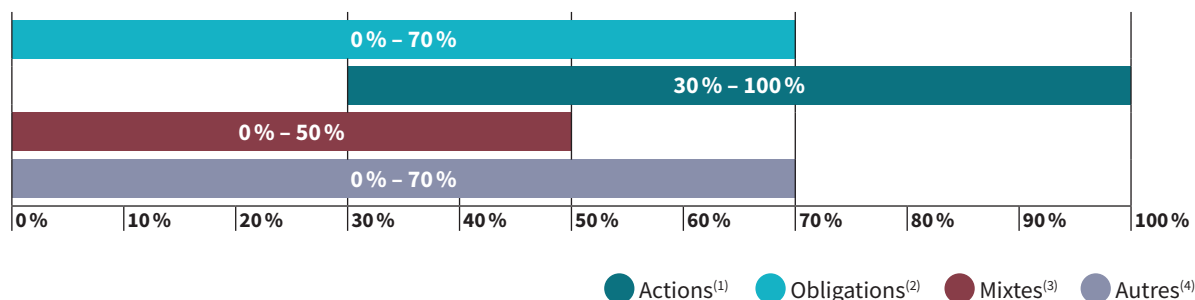
(3) Cette catégorie inclut les fonds dont l'actif est investi tant en actions qu'en obligations, sans prédominance de l'un ou l'autre instrument.

(4) Cette catégorie inclut les fonds immobiliers, les fonds monétaires, les fonds spéculatifs et l'ensemble des actifs n'intégrant pas l'une des catégories précitées.

(5) Le niveau de risque correspond à l'indicateur de risque figurant dans le Document d'informations spécifiques de chaque profil d'allocation, en date du présent document. En raison de la variation de l'exposition des profils aux différentes catégories de supports, et de la volatilité de chacun des supports sous-jacents, l'assureur ne s'engage pas sur la valeur du niveau de risque, qui pourrait évoluer dans le temps.

LUCYA DYNAMIQUE

Exposition cible :



L'exposition cible est une indication en % de l'épargne en condition normale de marché. Cette indication ne constitue en aucun cas un objectif ou une contrainte d'allocation auxquels le Mandataire est restreint. Elle est calculée par transparence pour les OPC et produits structurés sur lesquels les unités de compte sont adossées.

Échelle de risque⁽⁵⁾ :



Horizon de placement :



Nous vous rappelons que moins le produit est risqué, moins le gain est potentiellement important. Inversement, plus le risque est accepté, plus le gain est potentiellement élevé. De plus, il est souhaitable de diversifier votre patrimoine financier et de ne pas l'investir en totalité sur un seul et même produit.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

(1) La poche actions sera exposée aux actions d'entreprises principalement de pays membres de l'OCDE, incluant une possible exposition en pays émergents.
 (2) La poche taux sera composée d'obligations émises ou garanties par des Etats ou des entreprises principalement de pays membres de l'OCDE, incluant une possible exposition en pays émergents.
 (3) Cette catégorie inclut les fonds dont l'actif est investi tant en actions qu'en obligations, sans prédominance de l'un ou l'autre instrument.
 (4) Cette catégorie inclut les fonds immobiliers, les fonds monétaires, les fonds spéculatifs et l'ensemble des actifs n'intégrant pas l'une des catégories précitées.
 (5) Le niveau de risque correspond à l'indicateur de risque figurant dans le Document d'informations spécifiques de chaque profil d'allocation, en date du présent document. En raison de la variation de l'exposition des profils aux différentes catégories de supports, et de la volatilité de chacun des supports sous-jacents, l'assureur ne s'engage pas sur la valeur du niveau de risque, qui pourrait évoluer dans le temps.



SOCIÉTÉ DE GESTION

AXA IM Select est filiale à 100 % d'AXA France Vie et son activité est exclusivement consacrée à la clientèle du groupe. Elle intervient dans la gestion d'actifs et le conseil en investissement et totalise au 31 janvier 2024 plus de 15 milliards d'euros d'encours.

PHILOSOPHIE

La philosophie d'**AXA IM Select** vise à aider ses clients à répartir le risque de leurs placements en utilisant un large éventail de stratégies s'appuyant sur des spécialistes en placements. Ainsi AXA IM Select travaille en architecture ouverte, avec plus de 50 sociétés de gestion dans le monde. L'architecture ouverte permet de filtrer le vaste univers des sociétés de gestion et de distinguer les produits les plus adaptés à travers un processus de sélection rigoureux.

ORIENTATION DE GESTION DES PROFILS

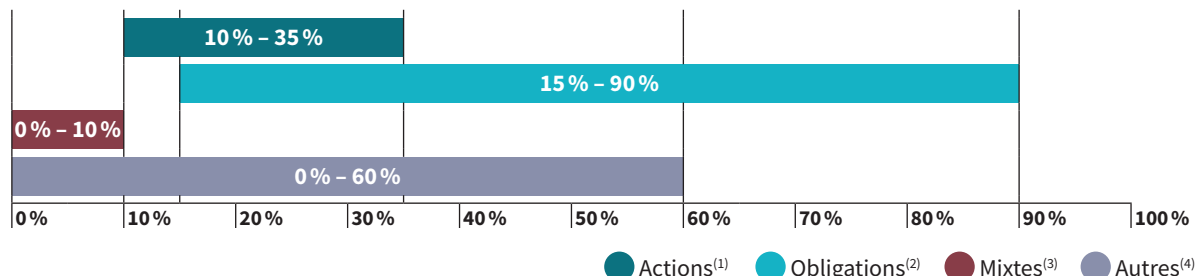
Le profil **Selection Live 2** se caractérise par une exposition minoritaire en action et une exposition majoritaire en produits de taux. Son orientation valorise l'épargne en observant une certaine prudence, c'est-à-dire une exposition limitée aux marchés actions. L'intégralité de l'épargne est investie en unités de compte dans un objectif de valorisation prudente de celle-ci en contrepartie d'un niveau de risque de perte en capital et de fluctuation de l'épargne à la hausse comme à la baisse limitée.

Le profil **Selection Live 5** se caractérise par une exposition équilibrée en action et produits de taux. Son orientation recherche une valorisation de l'épargne en acceptant les risques liés aux marchés financiers. L'intégralité de l'épargne est investie en unités de compte dans un objectif d'équilibre entre sécurité et performance. Priorité est donnée à la volonté de faire fructifier le capital en contrepartie d'un niveau de risque de perte en capital moyen et de fluctuations à la hausse ou à la baisse modérées voire importantes.

Le profil **Selection Live 8** se caractérise par une par une exposition majoritaire en action et une exposition minoritaire en produits de taux. Son orientation recherche une valorisation élevée de l'épargne par une forte exposition aux marchés actions tout en acceptant un niveau de risque élevé. L'intégralité de l'épargne est investie en unités de comptes dont majoritairement exposées en action et subit donc des fluctuations à la hausse ou à la baisse importantes voire très importantes en contrepartie d'une espérance de performance élevée.

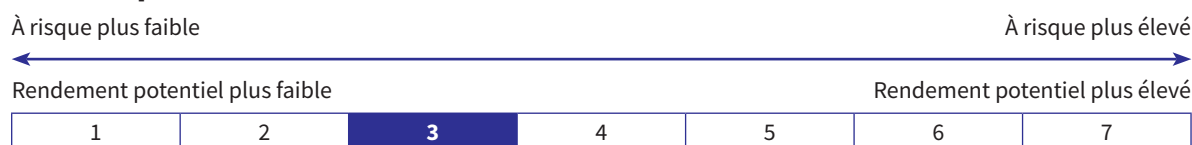
SELECTION LIVE 2

Exposition cible :



L'exposition cible est une indication en % de l'épargne en condition normale de marché. Cette indication ne constitue en aucun cas un objectif ou une contrainte d'allocation auxquels le Mandataire est restreint. Elle est calculée par transparence pour les OPC et produits structurés sur lesquels les unités de compte sont adossées.

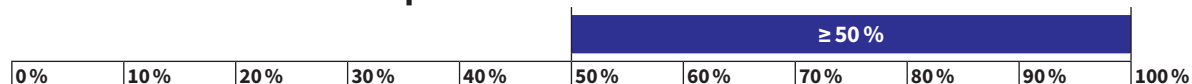
Échelle de risque⁽⁵⁾ :



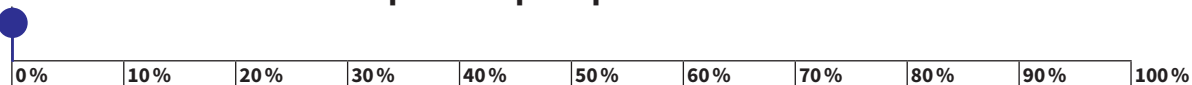
Horizon de placement :



% minimum d'actifs à faible risque⁽⁶⁾ :



% minimum d'OPC⁽⁷⁾ investis en actifs non cotés et/ou éligibles au PEA PME-ETI⁽⁸⁾ et/ou de titres de sociétés de capital-risque⁽⁹⁾ par versement :



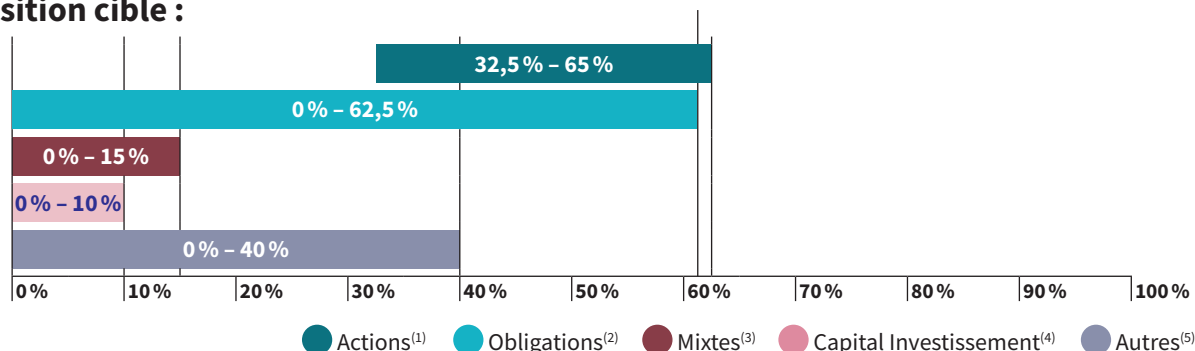
Nous vous rappelons que moins le produit est risqué, moins le gain est potentiellement important. Inversement, plus le risque est accepté, plus le gain est potentiellement élevé. De plus, il est souhaitable de diversifier votre patrimoine financier et de ne pas l'investir en totalité sur un seul et même produit.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

- (1) La poche actions sera exposée aux actions d'entreprises principalement de pays membres de l'OCDE, incluant une possible exposition en pays émergents.
- (2) La poche taux sera composée d'obligations émises ou garanties par des Etats ou des entreprises principalement de pays membres de l'OCDE, incluant une possible exposition en pays émergents.
- (3) Cette catégorie inclut les fonds dont l'actif est investi tant en actions qu'en obligations, sans prédominance de l'un ou l'autre instrument.
- (4) Cette catégorie inclut notamment des supports de type FCPR (Fonds Commun de Placement à Risque).
- (5) Cette catégorie inclut les fonds immobiliers, les fonds monétaires, les fonds spéculatifs et l'ensemble des actifs n'intégrant pas l'une des catégories précitées.
- (6) Le niveau de risque correspond à l'indicateur de risque figurant dans le Document d'informations spécifiques de chaque profil d'allocation, en date du présent document. En raison de la variation de l'exposition des profils aux différentes catégories de supports, et de la volatilité de chacun des supports sous-jacents, l'assureur ne s'engage pas sur la valeur du niveau de risque, qui pourrait évoluer dans le temps.
- (7) Les supports à faible risque sont définis règlementairement comme des supports en unité de compte dont l'indicateur synthétique de risque (SRI) est inférieur ou égal à 2 (sur une échelle de 1 à 7, le niveau 7 représentant les supports les plus risqués).
- (8) Organisme de Placement Collectif.
- (9) Il s'agit de supports en unités de compte principalement investis, directement ou indirectement, en actifs non cotés et/ou en certains titres éligibles au PEA/PME-ETI, tels que des supports de capital investissement type FCPR (Fonds communs de placement à risque).
- (10) Il s'agit de supports en unités de compte constitués de titres de sociétés commerciales françaises gérées par une société de gestion de portefeuille et autorisées à utiliser la dénomination de « sociétés de capital-risque ».

SELECTION LIVE 5

Exposition cible :



L'exposition cible est une indication en % de l'épargne en condition normale de marché. Cette indication ne constitue en aucun cas un objectif ou une contrainte d'allocation auxquels le Mandataire est restreint. Elle est calculée par transparence pour les OPC et produits structurés sur lesquels les unités de compte sont adossées.

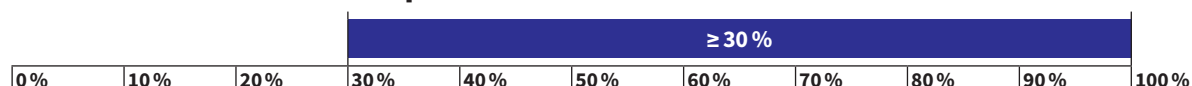
Échelle de risque⁽⁶⁾ :



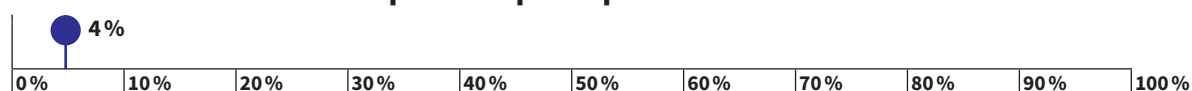
Horizon de placement :



% minimum d'actifs à faible risque⁽⁷⁾ :



% minimum d'OPC⁽⁸⁾ investis en actifs non cotés et/ou éligibles au PEA PME-ETI⁽⁹⁾ et/ou de titres de sociétés de capital-risque⁽¹⁰⁾ par versement :



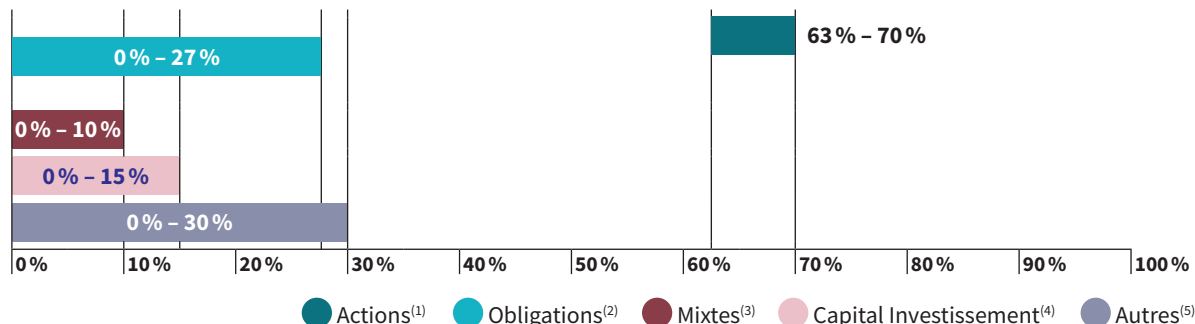
Nous vous rappelons que moins le produit est risqué, moins le gain est potentiellement important. Inversement, plus le risque est accepté, plus le gain est potentiellement élevé. De plus, il est souhaitable de diversifier votre patrimoine financier et de ne pas l'investir en totalité sur un seul et même produit.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

- (1) La poche actions sera exposée aux actions d'entreprises principalement de pays membres de l'OCDE, incluant une possible exposition en pays émergents.
- (2) La poche taux sera composée d'obligations émises ou garanties par des Etats ou des entreprises principalement de pays membres de l'OCDE, incluant une possible exposition en pays émergents.
- (3) Cette catégorie inclut les fonds dont l'actif est investi tant en actions qu'en obligations, sans prédominance de l'un ou l'autre instrument.
- (4) Cette catégorie inclut notamment des supports de type FCPR (Fonds Commun de Placement à Risque).
- (5) Cette catégorie inclut les fonds immobiliers, les fonds monétaires, les fonds spéculatifs et l'ensemble des actifs n'intégrant pas l'une des catégories précitées.
- (6) Le niveau de risque correspond à l'indicateur de risque figurant dans le Document d'informations spécifiques de chaque profil d'allocation, en date du présent document. En raison de la variation de l'exposition des profils aux différentes catégories de supports, et de la volatilité de chacun des supports sous-jacents, l'assureur ne s'engage pas sur la valeur du niveau de risque, qui pourrait évoluer dans le temps.
- (7) Les supports à faible risque sont définis réglementairement comme des supports en unité de compte dont l'indicateur synthétique de risque (SRI) est inférieur ou égal à 2 (sur une échelle de 1 à 7, le niveau 7 représentant les supports les plus risqués).
- (8) Organisme de Placement Collectif.
- (9) Il s'agit de supports en unités de compte principalement investis, directement ou indirectement, en actifs non cotés et/ou en certains titres éligibles au PEA/PME-ETI, tels que des supports de capital investissement type FCPR (Fonds communs de placement à risque).
- (10) Il s'agit de supports en unités de compte constitués de titres de sociétés commerciales françaises gérées par une société de gestion de portefeuille et autorisées à utiliser la dénomination de « sociétés de capital-risque ».

SÉLECTION LIVE 8

Exposition cible :



L'exposition cible est une indication en % de l'épargne en condition normale de marché. Cette indication ne constitue en aucun cas un objectif ou une contrainte d'allocation auxquels le Mandataire est restreint. Elle est calculée par transparence pour les OPC et produits structurés sur lesquels les unités de compte sont adossées.

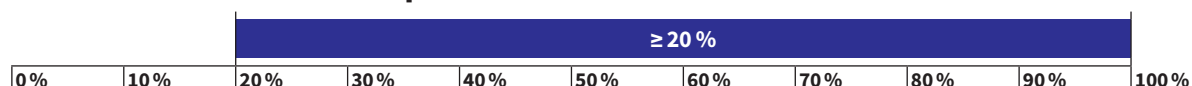
Échelle de risque⁽⁶⁾ :



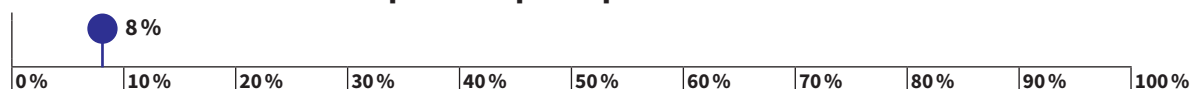
Horizon de placement :



% minimum d'actifs à faible risque⁽⁷⁾ :



% minimum d'OPC⁽⁸⁾ investis en actifs non cotés et/ou éligibles au PEA PME-ETI⁽⁹⁾ et/ou de titres de sociétés de capital-risque⁽¹⁰⁾ par versement :



Nous vous rappelons que moins le produit est risqué, moins le gain est potentiellement important. Inversement, plus le risque est accepté, plus le gain est potentiellement élevé. De plus, il est souhaitable de diversifier votre patrimoine financier et de ne pas l'investir en totalité sur un seul et même produit.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

- (1) La poche actions sera exposée aux actions d'entreprises principalement de pays membres de l'OCDE, incluant une possible exposition en pays émergents.
- (2) La poche taux sera composée d'obligations émises ou garanties par des Etats ou des entreprises principalement de pays membres de l'OCDE, incluant une possible exposition en pays émergents.
- (3) Cette catégorie inclut les fonds dont l'actif est investi tant en actions qu'en obligations, sans prédominance de l'un ou l'autre instrument.
- (4) Cette catégorie inclut notamment des supports de type FCPR (Fonds Commun de Placement à Risque).
- (5) Cette catégorie inclut les fonds immobiliers, les fonds monétaires, les fonds spéculatifs et l'ensemble des actifs n'intégrant pas l'une des catégories précitées.
- (6) Le niveau de risque correspond à l'indicateur de risque figurant dans le Document d'informations spécifiques de chaque profil d'allocation, en date du présent document. En raison de la variation de l'exposition des profils aux différentes catégories de supports, et de la volatilité de chacun des supports sous-jacents, l'assureur ne s'engage pas sur la valeur du niveau de risque, qui pourrait évoluer dans le temps.
- (7) Les supports à faible risque sont définis règlementairement comme des supports en unité de compte dont l'indicateur synthétique de risque (SRI) est inférieur ou égal à 2 (sur une échelle de 1 à 7, le niveau 7 représentant les supports les plus risqués).
- (8) Organisme de Placement Collectif.
- (9) Il s'agit de supports en unités de compte principalement investis, directement ou indirectement, en actifs non cotés et/ou en certains titres éligibles au PEA/PME-ETI, tels que des supports de capital investissement type FCPR (Fonds communs de placement à risque).
- (10) Il s'agit de supports en unités de compte constitués de titres de sociétés commerciales françaises gérées par une société de gestion de portefeuille et autorisées à utiliser la dénomination de « sociétés de capital-risque ».

Votre Association AXIVA

Avec ce contrat, vous adhérez à une association d'assurés pour :

- + Être représenté auprès d'AXA dans le respect de vos intérêts
- + Mieux comprendre l'assurance-vie et son environnement
- + Bénéficier d'informations régulières et de services dédiés

Connectez vous sur :

AXiVA.org



Vos services en ligne

Gagnez du temps en utilisant
votre Espace Client sur
axa.fr ou l'**appli Mon AXA**

AXA vous répond sur :

